

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20221108-2022-65-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Publication : 21/11/2022

OBJET :
**Délibération autorisant
la création et la
suppression d'emplois**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le trois novembre, se sont réunis à 15h45 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Sylvain BERRIOS,

Philippe GOUJON,

Valérie MONTANDON,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

David ALPHAND,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :

Annie DUCHENE

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	13
Représentés par mandat	7
Absents	11

Étaient absents excusés :

*Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,
François VAUGLIN,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,
Dan LERT,
Jérôme LORIAU,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Jean-Michel VIART,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Philippe GOUJON
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Sylvain BERRIOS
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Laurence COULON donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Madame MONTANDON a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique. Il appartient donc au Comité syndical de Seine Grands Lacs de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Dans ce cadre, il est soumis régulièrement à délibération du Comité plusieurs créations et suppressions de postes afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services.

Dans le cadre des recrutements en cours pour la direction de la Bassée et de l'hydrologie, les transformations de poste suivantes sont proposées, compte tenu des grades et des diplômes détenus par les agents recrutés :

- Transformation de deux postes du cadre d'emplois d'ingénieur territorial vers le cadre d'emplois d'attaché territorial en vue d'un recrutement par voie de mutation et d'un recrutement par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique ;
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois d'ingénieur vers le cadre d'emplois d'ingénieur en chef pour le poste de Directeur de la Bassée et de l'hydrologie, poste qui pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.
- Ouverture de la possibilité de pourvoir par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique le poste du cadre d'emplois d'ingénieur territorial de Chargé d'études hydrauliques et modélisation.

Par ailleurs, il est également proposé la création d'un poste du cadre d'emplois des ingénieurs, pour le recrutement d'un chargé de prévention des inondations par la valorisation et la restauration des ZEC, qui sera subventionné par l'Agence de l'eau.

Dans le cas où ce poste de catégorie A ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, pour les besoins de continuité de service, l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public est autorisé en application des articles L. 332-8-2° du Code général de la fonction publique, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation supérieure dans le domaine de la la gestion des inondations et dans le respect des grilles indiciaires applicables au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Parallèlement, les évolutions suivantes sont proposées :

- Transformation d'un poste du cadre d'emplois de technicien en un poste du cadre d'emplois d'adjoint technique, suite au départ en retraite d'un agent exploitant de l'unité d'exploitation Pannecièrre et à la volonté de renforcer l'équipe d'entretien de l'unité d'exploitation Marne ;
- Suppression d'un poste du cadre d'emplois d'agent de maîtrise, dans le cadre de la mutualisation du poste de mécanicien sur les deux unités d'exploitation Seine et Aube.

Par ailleurs, les transformations suivantes sont proposées, dans le cadre des avancements de grade de l'année 2022 :

- Transformation de 2 postes de technicien principal de 2ème classe en 2 postes de technicien principal de 1ère classe ;
- Transformation de 2 postes d'agent de maîtrise en 2 postes d'agent de maîtrise principal ;
- Transformation d'un poste de rédacteur en un poste de rédacteur principal de 2ème classe ;

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe en un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- Transformation d'un poste d'administrateur en 1 poste d'administrateur hors classe.

Enfin, en prévision des séances de promotions internes qui vont avoir lieu d'ici la fin de l'année et pour lesquels les dossiers de 3 agents ont été proposés, il est proposé :

- La création d'un poste de rédacteur territorial ;
- La création d'un poste de technicien territorial ;
- La création d'un poste d'ingénieur territorial.

Si les agents proposés sont inscrits sur liste d'aptitude puis nommés, les postes précédemment occupés dans les cadres d'emplois d'adjoint administratif et de technicien seront proposés à la suppression lors d'un prochain Comité syndical.

Le comité technique du 11 octobre 2022 a été saisi pour avis de ces propositions de transformations de postes et de création de poste.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs ;

VU l'avis du comité technique du 11 octobre 2022 ;

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les propositions de création, de transformations par créations et suppressions d'emplois ci-dessus.

Article 2 : **AFFECTE** les dépenses correspondantes sur le chapitre 012 du budget de fonctionnement de l'EPTB.

Le Président,



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ÉTAT DU PERSONNEL TERRITORIAL AU 30 SEPTEMBRE 2022

GRADES	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TNC
Emploi fonctionnel		3	2	0
Directeur Général des services	-	1	1	0
Directeur Général des services techniques	-	1	0	0
Directeur Général Adjoint des services	-	1	1	0
Filière Administrative		22	16	0
Administrateur général	A	0	0	0
Administrateur Hors Classe	A	1	0	0
Administrateur	A	1	0	0
Attaché principal	A	2	2	0
Attaché	A	3	1	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	0	0	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	5	5	0
Rédacteur	B	3	2	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	4	4	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	1	0
Adjoint administratif	C	1	1	0
Filière Technique		89	82	0
Ingénieur général	A	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	A	1	1	0
Ingénieur en chef	A	3	2	0
Ingénieur hors classe	A	0	0	0
Ingénieur principal	A	12	12	0
Ingénieur	A	7	4	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	13	12	0
Technicien principal 2 ^e classe	B	5	4	0
Technicien	B	5	4	0
Agent de maîtrise principal	C	20	20	0
Agent de maîtrise	C	3	3	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	7	6	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	7	7	0
Adjoint technique	C	8	7	0
TOTAL		116	100	0

CONTRACTUELS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Fondement
Emplois permanents		28	23	
Adjoint au directeur général des services, chargé du développement	-	1	1	Art. L. 332-8-1°
Attaché en CDI	A	1	1	Art. L. 332-9
Attaché en CDD	A	8	7	Art. L. 332-8-2°
Rédacteur en CDD	B	2	2	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en chef en CDD	A	1	0	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en CDI	A	1	1	Art. L. 332-9
Ingénieur en CDD	A	4	3	Art. L. 332-8-2°
Technicien en CDD	B	2	2	Art. L. 332-8-2°
Technicien en CDD	B	5	5	Art. L. 332-14
Agent de maîtrise en CDD	C	1	1	Art. L. 332-24
PAPI	A	2	0	Art. L. 332-8-2°
Emplois non permanents		17	8	
Chef de cabinet	-	1	1	Art. 110
Activité accessoire délégué à l'innovation et aux grands projets	A	1	1	25 septies et 32 loi de 1983
Animateur inondations et territoires pour le PAPI du Loing	A	1	1	Art. L. 332-24
Chargé de mission PAPI de l'Yonne	A	1	1	Art. L. 332-24
Chargé de l'animation zone RAMSAR	A	1	1	Art. L. 332-24
Chef de projet labellisation PEP PAPI Chalons Marne moyenne	A	1	1	Art. L. 332-24
Thèse ZEC PAPI SMF	A	1	1	Art. L. 332-24
Adjoint technique remplaçant	C	1	1	Art. L. 332-13
Apprenti webmaster communication digitale	-	1	0	Droit privé
Apprenti conduite projets en aménagements et travaux publics	-	1	0	Droit privé
Apprenti PAPI	-	1	0	Droit privé
Apprenti maintenance informatique	-	1	0	Droit privé
Animateurs saisonniers	C	5	0	Art. L. 332-23-2°
TOTAL		45	31	

ÉTAT DES POSTES BUDGETAIRES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR EN DETACHEMENT LES AGENTS DE LA VILLE DE PARIS MIS À DISPOSITION DE L'EPTB AU 30 SEPTEMBRE 2022

Catégorie	Corps Ville de PARIS	Effectifs Pourvus	Cadre d'emplois équivalent FPT	Effectifs Budgétaires
	Filière Ouvrière		Filière Technique	
B	Personnel de maîtrise	1	Technicien territorial	1
C	Adjoint technique eau et assainissement	0	Agent de maîtrise territorial	1
	TOTAL	1	TOTAL	2

Total de postes budgétaires : 2

TOTAL GENERAL : 163 postes budgétaires, dont 146 permanents et 17 non permanents.

+ 2 postes Ville de Paris sans équivalence de grades FPT donc non budgétés :

Catégorie	Grades - Ville de PARIS	Effectifs Pourvus
A	Chef d'Exploitation	2

POUR INFORMATION
ÉTAT DU PERSONNEL MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE PARIS
AU 31 MARS 2022

GRADES	CAT	EFF. POURVUS	Dont : TNC
Personnel Administratif			
Administrateur	A	0	
Attaché – Chef de Service Adm	A	0	0
Secrétaire Administratif	B	0	0
Adjoint Administratif	C	0	0
Personnel Technique			
Ingénieur en Chef.	A	0	0
Chef d'arrondissement et Ingénieur des Travaux	A	0	0
Chef d'exploitation	B	0	
Chef de subdivision	B	0	0
Technicien supérieur	B	0	0
Personnel Ouvrier			
Chef d'exploitation	A	2	0
Agent supérieur exploitation	B	0	0
Agent de maîtrise	B	1	0
Adjoint technique EA principaux	C	0	0
Adjoint technique principaux	C	0	0
Adjoint technique EA	C	0	0
Adjoint technique	C	0	0
Personnel Spécialisé et service			
Agent de logistique générale	C	0	0
TOTAL GÉNÉRAL		3	0